

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

SANTÉ

7 / 21_158 - CHARTE VILLES ACTIVES DU PROGRAMME NATIONAL NUTRITION SANTÉ

L'an deux mille vingt et un, le vingt sept septembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu défini dans la convocation de Mme Le Maire en date du 21 septembre 2021, après en avoir averti Mme la Préfète du Tarn

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Laurence PLAS, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Michel FRANQUES donne pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Naïma MARENGO donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL
Betty HECKER donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Esméralda LAPEYRE donne pouvoir à Frédéric CABROLIER

Membre(s) absent(s) :

Boris DUPONCHEL

SANTÉ

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le 30/09/2021

ID : 081-218100048-20210927-21_158-DE

7 / 21_158 - CHARTE VILLES ACTIVES DU PROGRAMME NATIONAL NUTRITION SANTÉ

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 14 septembre 2021

Service pilote : Santé

Autres services concernés :

Direction Générale des services

Elu(s) référent(s) : Gilbert HANGARD

Gilbert HANGARD, rapporteur,

Le Programme National Nutrition Santé (PNNS), créé en 2001 et coordonné par le ministère des solidarités et de la santé, a pour objectif de renforcer la politique nutritionnelle de la population et lutter contre les inégalités de santé.

En effet, la relation entre nutrition et santé est aujourd'hui établie et, notamment, le surpoids et l'obésité ont des conséquences néfastes sur la santé.

La période sanitaire que nous traversons a d'ailleurs accentué les problématiques liées à la nutrition.

Les problématiques nutritionnelles apparaissent de plus en plus tôt dans l'enfance voire la petite enfance. Ainsi, l'apparition de l'obésité dès l'enfance entraîne un risque de surmortalité chez l'adulte de 50 à 80 %.

Les données locales issues du Profil Santé dressé par l'Observatoire Régional de Santé (ORS) en 2017 soulignent que près de 11 % des enfants de 5-6 ans sont en surcharge pondérale en Albigeois.

Bien évidemment, les communes, de par leurs compétences et leurs liens avec les populations, les professionnels, le tissu associatif, sont des acteurs essentiels pour la mise œuvre d'interventions de proximité. La Ville d'Albi le fait depuis de nombreuses années à travers le portage des repas à domicile pour les personnes âgées et la sensibilisation des plus jeunes tant dans les crèches que dans les écoles et les centres de loisirs. Cette préoccupation est d'ailleurs une des raisons du maintien en régie de la fabrication des repas, confortée par la mise en service en 2020 d'une nouvelle cuisine centrale.

L'adhésion d'Albi à la Charte « Villes actives du Programme National Nutrition Santé » permettrait à notre collectivité de mener et valoriser ses actions de prévention sur les deux volets de la nutrition (alimentation et activité physique) auprès des publics concernés de notre territoire tout en bénéficiant des conseils et outils méthodologiques du PNNS et de son réseau d'acteurs déjà impliqués dans cette démarche.

La charte est conclue pour une durée de cinq ans.

Les actions s'inscriraient dans le cadre de l'axe 1 « Accès aux soins et à la prévention » du Contrat Local de Santé signé avec l'Agence Régionale de Santé.

Il est proposé dans la présente délibération :

- d'acter l'adhésion de la Ville d'Albi à la charte des « Villes actives du Programme National Nutrition Santé ».
- d'autoriser madame le Maire à signer la charte des « Villes actives du PNNS ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des Collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE,

l'adhésion de la Ville d'Albi à la Charte Villes actives du Programme National Nutrition Santé.

AUTORISE

madame le Maire à signer la Charte Villes actives du Programme National Nutrition Santé.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.